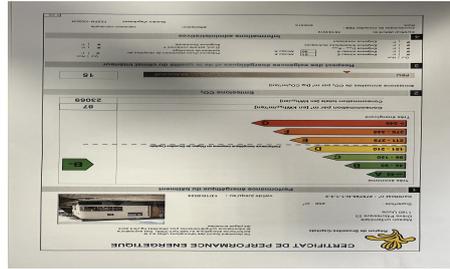




010541288500452621900013334692

Administration générale de la  
Documentation patrimoniale

Mesures & Evaluations



Notification du revenu cadastral

Madame, Monsieur,

Par cette notification<sup>1</sup>, nous vous communiquons le revenu cadastral qui a été attribué à la parcelle dont vous trouverez les informations dans le tableau ci-dessous. Ce revenu cadastral est estimé ou réestimé<sup>2</sup> pour la (les) raison(s) répertorié(e)s ci-dessous dans la rubrique «Motivation».

Cette notification remplace et annule toute notification précédente concernant cette parcelle.

COMMUNE : UCCLE 4 DIV

ARTICLE DE LA MATRICE CADASTRALE : 21301

BIENS INSCRITS A LA MATRICE CADASTRALE AU(X) NOM(S) DE : SOCIETE/DEPUYDT CAROLINE										
Numéro d'ordre	SITUATION DE LA PARCELLE (rue, numéro, lieu-dit, hameau) (détails complémentaires)	DESIGNATION CADASTRALE		NATURE DE LA PARCELLE	CONTENANCE			CLASSEM. ET REVENU A L'HA (non bâti)	REVENU CADASTRAL	
		Section	N° de la parcelle		ha	a	ca		Code	Montant EUR
1	2	3	4	5	6			7	8	9
0002	DR PITTORESQUE 10	I	543 W	MAISON		02	95		2F	3602
<p><b>Motivation:</b> EVALUATION, NOUVELLE CONSTRUCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le revenu cadastral prend effet à partir du 01.05.2014<sup>3</sup>.</li> </ul> <hr/> <p align="center">DONNEES TECHNIQUES DE LA PARCELLE (voir info en annexe): B . 2 . Y . 2014 . ---- / 1 . Y . 2 / 1 . 8 . 78</p>										

<sup>1</sup> Conformément à l'article 495, § 1 du Code des impôts sur les revenus 1992 (voir annexe).

<sup>2</sup> Conformément à l'article 494, § 1 et § 2 du Code des impôts sur les revenus 1992 (voir annexe).

<sup>3</sup> Conformément à l'article 494, § 5 du Code des impôts sur les revenus 1992 (voir annexe).

Pour plus d'informations sur votre dossier, veuillez prendre contact avec :